



Quoi de neuf

au Grand-Duché de Luxembourg

N° 27 Décembre 2012

Éditorial



L'agrément de VALORLUX viendra à échéance le 31 janvier 2013. En juillet 2012, nous avons introduit notre demande de renouvellement qui est en cours de traitement auprès des autorités publics. À ce jour, nous n'avons pas enregistré de leur part de points particuliers à discuter. Aussi, sommes-nous très confiants que notre agrément sera prolongé pour 5 années supplémentaires.

Depuis 2004, VALORLUX a lancé ensemble avec le Ministère de l'Environnement et la clc (Confédération Luxembourgeoise du Commerce) le projet de prévention « éco-sac » qui consiste à remplacer les sacs de caisse à usage unique par des sacs réutilisables. Le succès de ce projet de prévention est énorme et récemment, il a été reconnu par la commission européenne comme « best practice » pour la mise en œuvre exemplaire de la législation européenne en matière de prévention.

Cette distinction nous motive pour continuer à développer des projets innovants avec nos partenaires et à avancer ensemble vers un monde durable.

Ernest Boever
Directeur général

L'éco-sac déclaré « best practice » par la Commission européenne

Le sac réutilisable « éco-sac » a été sélectionné par la Commission européenne pour figurer parmi les exemples à suivre pour sensibiliser le public à la prévention des déchets.

Afin d'illustrer comment appliquer correctement la législation en matière de prévention des déchets, 32 exemples de bonnes pratiques ont été sélectionnés par la Commission européenne. L'action éco-sac lancée par VALORLUX, l'Administration de l'environnement et la clc en fait désormais partie.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter : http://ec.europa.eu/environment/waste/prevention/practices.htm



L'action éco-sac a été désignée en 2012 par la Commission européenne comme «**best practice**» dans le domaine de la prévention des déchets.



Infos adhérents

Les tarifs Point Vert 2013

VALORLUX calcule chaque année les tarifs du Point Vert en tenant compte des recettes liées à la vente des matériaux d'emballages collectés. Les prix de vente de ces matériaux étaient très élevés en 2011 et 2012 et ont permis à VALORLUX de percevoir des recettes supplémentaires. Ainsi, après une baisse déjà conséquente en 2012, VALORLUX peut proposer à ses membres des tarifs 2013 de 13% inférieurs à ceux de 2012.

Tarifs Point Vert 2013	€/kg HTVA
Verre	0,0116
Papier / Carton	0,0155
Acier	0,0088
Aluminium	0,0554
Bouteilles PET	0,1817
Bouteilles HDPE	0,1817
Cartons à boissons	0,2585
Autres valorisables	0,2998
Autres non valorisables	0,3298

Contributions pour emballages commerciaux 2013	€/kg HTVA
Commerciaux Papier/Carton	0,0145
Commerciaux Bois	0,0145
Commerciaux Autres	0,0395

Infos adhérents

Déclarations

Veuillez noter que la déclaration 2012 doit nous parvenir au plus tard le 28 février 2013.

Nous invitons d'autre part toutes les sociétés n'ayant pas encore remis leur déclaration 2011, à se mettre en règle pour le 31 janvier 2013.

Calculez votre réduction en équivalent CO_2e

Calculez facilement votre réduction en équivalent CO_2e totale et par matériaux grâce à notre outil internet :
http://www.valorlux.lu/fr/calculateur-co2e

Vous pouvez également demander une attestation personnalisée en cliquant ici :
http://www.valorlux.lu/fr/attestation-co2e



Valbase fait peau neuve

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le logiciel Valbase, que vous utilisez pour faire votre déclaration, a été revu. Comme la version précédente, le logiciel vous permet de gérer et de transférer aisément sous forme informatisée les données exigées par VALORLUX mais la nouvelle version est plus simple d'utilisation et plus conviviale !

Nouveautés :

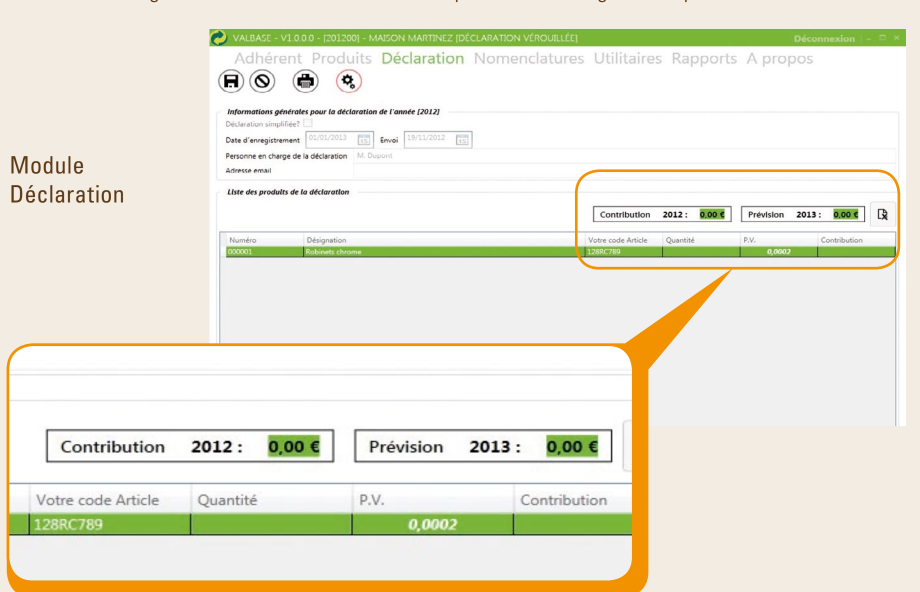
- Le nouveau logiciel ne fonctionnera désormais plus sous un format Access mais HTML. De fait, il est à noter pour les utilisateurs de versions précédentes de Valbase, qu'aucun lien ne sera possible avec un fichier Access.
- Un seul mode de visualisation dans les modules « Produits » et « Déclaration » : la liste de tous les produits est reprise dans la première moitié de la page tandis que le détail par produit sélectionné est dans la seconde moitié de la page.
- Un seul fichier à envoyer à VALORLUX une fois la déclaration clôturée.

Concrètement, vous recevrez un CD-Rom d'installation ainsi qu'une copie de votre dernière déclaration qui sera compatible avec la nouvelle version.

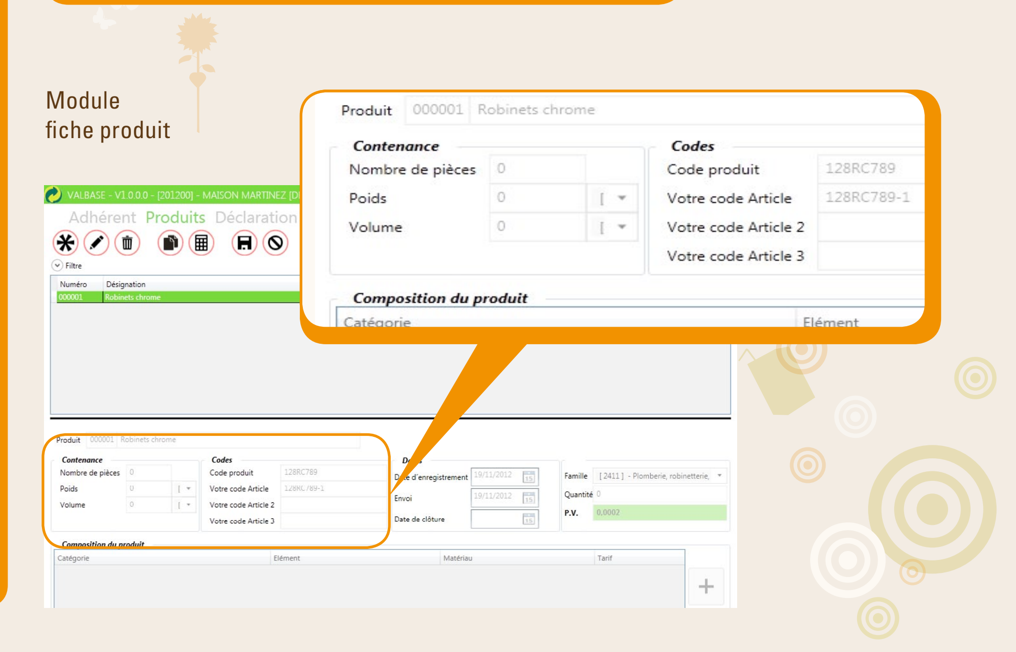
Le principe de déclaration ne change pas. Comme pour les versions précédentes de Valbase, nous avons maintenu la passerelle de conversion de données transmises à FOST Plus en Belgique, via leur logiciel. Ceci vous permettra d'importer les données extraites d'E-Fost.

Vous recevrez également un manuel d'utilisation, qui sera téléchargeable depuis notre site internet.

Module Déclaration



Module fiche produit



Infos pratiques

Certification : nouveau calendrier !

Afin de regagner une régularité dans la remise des certifications, nous remettons le calendrier des certifications à zéro. C'est ainsi que nous demandons à tous nos adhérents de faire certifier les données de leur déclaration 2012, par un expert-comptable externe ou un réviseur d'entreprise. Ensuite la certification se fera tous les 6 ans (2012, 2018, …).

Les déclarations envoyées entre les deux périodes à faire certifier (2013 à 2017,…) devront être accompagnées d'une lettre de promesse sur l'honneur.

Année déclaration	Certification à remettre	Lettre de promesse sur l'honneur à envoyer
2012	Avant le 30 juin 2013	Non
2013	Non	Au plus tard le 28 février 2014
2014	Non	Au plus tard le 28 février 2015
2015	Non	Au plus tard le 28 février 2016
2016	Non	Au plus tard le 28 février 2017
2017	Non	Au plus tard le 28 février 2018
2018	Avant le 30 juin 2019	Non
Etc.		

Adhérents dont le montant de déclaration est inférieur à 500 €

Les adhérents ne devront pas faire certifier leur déclaration par un expert-comptable externe ou un commissaire aux comptes mais enverront ensemble avec leur déclaration une lettre de promesse sur l'honneur certifiant l'exactitude des données de leur déclaration 20xx.

Pour télécharger la lettre type **cliquer ici**



La Note Technique pour la certification est disponible sur notre site internet ou sur simple demande auprès de notre service administratif.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez nous contacter au +352 370 006-30 ou par mail : service.administratif@valorlux.lu.

Communication

Un deuxième chien d'assistance grâce à l'opération „E Stopp fir de Mupp"

Vendredi 26 octobre 2012, dans la salle des fêtes de l'école européenne au Kirchberg, élèves et partenaires se sont réunis pour faire connaissance avec Antoine et sa superbe chienne d'assistance Fleya. Fleya a été financée grâce à la collecte de 52.000 kg de bouchons en plastique (= ± 35.000.000 bouchons), subventionnés à hauteur de 250 € la tonne par VALORLUX. Tous les bouchons collectés connaîtront une seconde vie grâce à leur recyclage.



En un an seulement, grâce à la mobilisation toujours soutenue de plus de 50 établissements scolaires et plus de 50 entreprises et administrations, à l'aide d'un généreux donateur, au soutien de VALORLUX, à Hein Déchets et à Rosport, un deuxième chien a pu être financé. Fleya, une chienne labrador de 2 ans, aide Antoine Legall, 11 ans, depuis le mois de juin 2012.



Info adhérents

Demande d'agrément

Notre agrément actuel viendra à échéance le 31 janvier 2013. Au mois de juillet 2012, VALORLUX a introduit auprès du Ministre du Développement durable et des Infrastructures une demande de renouvellement de son agrément pour une période de 5 années. C'est la durée maximale prévue par la loi relative aux déchets. L'Administration de l'environnement a demandé des compléments d'informations relatifs au calcul de notre couverture du marché et à notre budget prévisionnel 2013. Ces informations remises, l'administration considère notre dossier comme complet.

Début janvier 2013, le Ministre prendra l'avis de la commission de suivi pluripartite qui devra également se prononcer sur notre demande. Cette commission a entre autre une fonction de conseil du Ministre et se compose de représentants des communes, du commerce et de producteurs de biens ainsi que des différents ministères et administrations impliqués dans les dossiers relatifs aux emballages. Cet avis pris, le Ministre finalisera l'agrément en principe pour la fin de janvier 2013.

Collecte des emballages

La collecte des PMC hors ménage

Le tri sélectif des emballages fait partie du quotidien de chacun, non seulement à son domicile mais également à son travail, à l'école, dans les espaces publiques, lors de déplacements,…

Ainsi la collecte des PMC se fait dans plus de 200 écoles primaires et secondaires, 40 terrains de camping, 4 complexes cinématographiques, sur les quais de la gare de Luxembourg-ville et à Esch-Belval mais aussi dans un grand nombre d'entreprises.

Pour faciliter la collecte dans les entreprises VALORLUX met gratuitement à disposition de celle-ci :
• des sacs bleus de 60, 120 et 360 litres
• des consignes de tri sous forme de brochure, de poster ou d'autocollant.



Collecte des PMC dans un complexe sportif

Valorlux est également à l'écoute de chaque entreprise pour déterminer avec elle un schéma de collecte des PMC personnalisé et met à disposition une exposition itinérante relative au recyclage des emballages.

Pour plus de renseignements merci de contacter notre responsable projets Marc Jacobs : marc.jacobs@valorlux.lu ou au téléphone : 37 00 06 20

Toute l'équipe VALORLUX vous souhaite une bonne et heureuse année 2013 !





Prévention

Que font les producteurs en matière de prévention ?

La marque Ducros est représentée par McCormick France qui est un leader européen des épices et des produits d'assaisonnement.



En 2011, elle a optimisé la conception de son flacon, en réduisant son poids et ses dimensions. L'emballage de regroupement a lui aussi été réduit. Leur gamme d'épices se trouve principalement dans des flacons de verre qui sont fabriqués avec au moins 50% de verre recyclé. Ces modifications ne sont pas directement visibles par le consommateur, mais elles ont des répercutions favorables sur l'environnement et les coûts.

Ainsi, l'allégement du flacon permet de réduire les ressources naturelles et l'énergie utilisées pour sa production. Cela réduit notamment la quantité de déchets ménagers.

L'optimisation des dimensions et du poids a également eu un impact sur l'ensemble de la chaîne logistique: la réduction de poids du flacon en verre a en outre permis d'optimiser le chargement des camions de livraison des emballages.

Cette optimisation a engendré une réduction du poids de 5,7% par unité de vente et une réduction de 9,4% en incluant aussi les mesures d'optimisation en relation avec le groupage et le transport.

Si vous avez d'autres exemples de prévention, n'hésitez pas à nous en faire part pour publication: message@valorlux.lu